

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2026

Par suite d'une convocation en date du 16 mars 2026, les membres composant le conseil municipal de la commune de Loisey se sont réunis en date du 20 mars 2026 à la salle communale de Loisey à 20h00, sous la présidence de M. Serge NICOLAS maire de la commune.

La convocation a été affichée le 16 mars 2026.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoint
- Election des adjoints
- Rédaction du tableau du conseil municipal
- Lecture de la charte des élus locaux
- Divers

Divers Membres présents, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales :

- M. ARNOULD Yohann
- Mme BERNIER Catherine
- M. DUPUIS Aymeric
- Mme FRANCA Patricia
- M. FRAVEL Jérôme
- Mme MENARD Myriam
- Mme MUSSET Nathalie
- Mme PREVOST Marie-Rose
- M. RENARD Denis
- Mme RICHARD Mélanie
- M. TOURRE Didier

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : néant

Membre absent non excusé et n'ayant pas donné mandat de vote : néant

Mme RICHARD Mélanie est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum est atteint.

*La séance a été ouverte par M. Serge NICOLAS, Maire de Loisey, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés dans leurs fonctions : Mmes Nathalie MUSSET, Mélanie RICHARD, Myriam MENARD, Catherine BERNIER, Marie-Rose PREVOST, Patricia FRANCA et MM. Denis RENARD, Yohann ARNOULD, Jérôme FRAVEL, Aymeric DUPUIS, Didier TOURRE.*

*Tous les membres du conseil municipal, nouvellement élus, ont déclaré élire le maire et les adjoints.*

### **1) Election du maire**

*Mme Marie-Rose PREVOST, doyenne d'âge, a fait procéder à l'élection du maire à bulletins secrets et à la majorité absolue.*

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-7 ;  
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;*

*Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;*

*Mme Mélanie RICHARD est désignée secrétaire de séance.*

*MM. Jérôme FRAVEL et Aymeric DUPUIS sont désignés assesseurs pour l'élection du maire et des adjoints.*

*Mme Nathalie MUSSET se porte candidate.*

*Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :*

**1er tour de scrutin :**

*Nombre de bulletins : 11*

*Bulletins blancs ou nuls : 0*

*Suffrages exprimés : 11*

*Majorité absolue : 6*

**Résultat :**

*Mme Nathalie MUSSET : 11 voix (onze)*

***Mme Nathalie MUSSET, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été élue maire et immédiatement installée dans ses fonctions.***

**2) Détermination du nombre d'adjoints.**

*Ayant pris la présidence, Mme Nathalie MUSSET, maire, a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maximum.*

*Elle a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait de deux adjoints.*

*Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à **trois** le nombre d'adjoints au maire.*

**3) Election des adjoints**

*Une liste de trois adjoints est présentée :*

- *M. Yohann ARNOULD*
- *Mme Mélanie RICHARD*
- *M. Denis RENARD*

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-7 et L. 2122-7-1 ;  
Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ; qu'en cas d'absence de majorité absolue après deux tours, un troisième tour est organisé à la majorité relative ;*

*Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :*

• **1er tour de scrutin :**

• *Nombre de bulletins : 11*

• *Bulletins blancs ou nuls : 0*

• *Suffrages exprimés : 11*

• *Majorité absolue : 6*

**Résultats :**

- *M. Yohann ARNOULD est proclamé 1er adjoint ;*
- *Mme Mélanie RICHARD est proclamée 2e adjointe ;*
- *M. Denis RENARD est proclamé 3e adjoint.*

#### 4) Rédaction du tableau du conseil municipal

À la suite de l'élection du maire et des adjoints, le tableau du conseil municipal est établi comme suit (ordre : maire, adjoints, puis conseillers par ordre d'âge décroissant) :

<b>Nom prénom</b>	<b>Fonction</b>
Nathalie MUSSET	Maire
Yohann ARNOULD	1 <sup>er</sup> adjoint
Mélanie RICHARD	2 <sup>nd</sup> adjoint
Denis RENARD	3 <sup>eme</sup> adjoint
Marie-Rose PREVOST	Conseillère municipale
Didier TOURRE	Conseiller municipal
Myriam MENARD	Conseillère municipale
Patricia FRANCA	Conseillère municipale
Catherine BERNIER	Conseillère municipale
Jérôme FRAVEL	Conseiller municipal
Aymeric DUPUIS	Conseiller municipal

#### 5) Lecture de la charte de l'élu local

Madame le maire distribue la charte de l'élu local à l'ensemble des conseillers et procède à la lecture de ses principaux points.

Après lecture, chaque conseiller signe un document attestant de la réception de la charte et reconnaît en avoir pris connaissance.

Madame le maire remercie l'ensemble de l'équipe pour la confiance accordée, l'engagement de chacun et les idées mises au service de la commune. Elle adresse une mention particulière à M. Denis RENARD pour son implication dans la constitution de la liste.

- **Divers**

##### Prochains conseils municipaux :

Madame le maire informe qu'une réunion est prévue le 27 mars 2026 afin de définir les délégations, commissions et indemnités. Une concertation préalable pourra avoir lieu entre les conseillers afin de préparer cette séance.

Une autre réunion se tiendra en avril pour le vote du budget. La secrétaire de mairie étant présente jusqu'au 30 avril, il est nécessaire d'anticiper le vote afin de permettre la saisie et les vérifications (contrôle de légalité, trésorerie, etc.). Il est proposé de voter le budget à la mi-avril.

La préparation du budget devra être effectuée en amont avec Madame le maire, M. TOURRE, Mme RICHARD et la secrétaire de mairie. Il est rappelé que la commune dispose de trois budgets : budget principal, budget scolaire et budget périscolaire.

Les dates des prochains conseils municipaux sont fixées :

- 27 mars 2026 à 20h00
- 16 avril 2026 à 20h30

##### Plantation de vivaces – 4 avril 2026 :

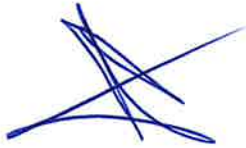
Madame le maire propose l'organisation d'une plantation participative de vivaces, à moindre coût, en invitant les habitants de la commune à contribuer par des dons de plantes et de la main-d'œuvre.

*Cette opération est fixée au 4 avril 2026, de 9h45 à 13h00. Une communication sera diffusée sous format papier et numérique.*

*La commune dispose de bacs qui seront utilisés pour cette plantation. Un nettoyage préalable est nécessaire et sera organisé entre les conseillers, en fonction de leurs disponibilités et à proximité de leurs domiciles.*

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h45.

Le Maire  
Nathalie MUSSET



Secrétaire de Séance  
Mélanie RICHARD

